

COMMUNIQUE FINAL

**ATELIER SOUS RÉGIONAL DE PRÉPARATION DES ECHEANCES
FUTURES SOUS LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DOUALA-CAMEROUN DU
28 AU 30 SEPTEMBRE 2016**

HOTEL LA FALAISE

Du 28 au 30 septembre 2016, s'est tenu, dans la salle de conférence de l'hôtel la falaise de Bonanjo, à Douala -Cameroun, l'atelier **sous régional de préparation des échéances futures** sous la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

L'atelier a été organisé par la COMIFAC avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet Régional REDD+ (**PREREDD+**)/COMIFAC, de la Coopération Japonaise (JICA) et la coopération allemande (GIZ). Il a regroupé une trentaine de participants/tes parmi lesquels :

- les points focaux de la CCNUCC des pays membres de la COMIFAC ;
- le représentant de la CEFDHAC ;
- les représentants des coordinations nationales et régionale REDD+ ;
- les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- les représentants de la société civile et populations autochtones ;
- les personnes ressources.

Au total huit (08) pays étaient représentés à savoir : le Burundi, le Cameroun, la Guinée Équatoriale, la RCA, la RDC, le Congo, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

L'objectif global de l'atelier était de définir des positions concertées sur les différents sujets d'intérêt de négociation de la CdP-22 en vue d'assurer une participation active et satisfaisante de la sous –région à cette échéance de la CCNCC.

Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- Examiner les sujets d'intérêts inscrits à l'ordre du jour de la conférence ;
- Préparer les éléments de position commune pour ces sujets ;
- Préparer les soumissions sur les sujets spécifiques pour transmission au secrétariat de la convention ;
- Elaborer une stratégie de participation sous-régionale à la CdP 22 ;
- échanger les expériences entre les pays sur la mise en œuvre des CDN et la préparation des communications nationales .

Les travaux de l'atelier ont démarré par la cérémonie d'ouverture ponctuée par l'allocution de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Cette cérémonie d'ouverture a donné lieu à une séance de présentation des participants/tes, à l'issue de laquelle les objectifs, les résultats attendus de l'atelier et la méthodologie de travail ont été présentés et adoptés.

Les travaux à proprement parler ont été émaillés par deux exposés du facilitateur, les échanges d'expérience et les travaux en groupe pour la formulation des soumissions.

S'agissant des exposés, ceux-ci ont porté sur :

- le décryptage des résultats des travaux de SBSTA44, du SBI 44 et de APA1 ;
- Les enjeux de la Conférence de Marrakech sur les Changements Climatiques.

Les échanges d'expérience ont concerné :

- la mise en œuvre des CDN, et
- l'état des communications nationales et des rapports biennaux dans les pays membres de la COMIFAC.

Pour ce qui est des réflexions en groupe, il convient de relever que, donnant suite à l'invitation de APA à soumettre, au plus tard, le 30 Septembre 2016, trois groupes de travail ont été constitués à l'effet de plancher sur les soumissions à retenir au titre de la contribution de la sous-région. Ces soumissions concernent les points ci-après :

- **Point 3, "Des indications supplémentaires par rapport à la section d'atténuation de la décision 1 / CP.21 sur:**
 - (A) les caractéristiques des contributions déterminées au niveau national, comme indiqué au paragraphe 26;**
 - (B) l'information pour faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des contributions définies au niveau national**
 - (C) la comptabilisation Contributions Définies au niveau national, des Parties comme indiqué au paragraphe 31 ";**
- **Point 4, "des directives supplémentaires en relation avec la communication d'adaptation, y compris, entre notamment, en tant que composante des contributions déterminées au niveau national, visée à l'article 7, paragraphes 10 et 11, de l'Accord de Paris ";**
- **Point 5, "les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de la transparence pour l'action et de soutien visés à l'article 13 de l'Accord de Paris ";**
- **Point 6, «Questions relatives à l'état des lieux global visé à l'article 14 de la Paris**
- **Cadre de conformité (Art 15 de l'AP)**

Les différentes présentations et les restitutions en plénière des travaux de groupes ont fait l'objet de débats intenses, pertinents et fructueux entre les participants/tes, permettant ainsi d'améliorer et de valider les soumissions. A l'issue de cet exercice, les soumissions validées ont été transmises au secrétariat de la CCNUCC par les soins du Point Focal CCNUCC de la République du Congo afin de respecter la date butoir du 30 septembre 2016.

Enfin les recommandations ci-dessous ont été formulées à l'endroit des Etats :

- (i) la mise en place d'une plateforme interactive régionale permettant une évaluation des EGES ;

(ii) la création d'un centre de recherche régional pour la promotion des études techniques liées aux changements climatiques ;

(iii) La nécessité d'envisager la présence d'un expert COMIFAC dans le comité des experts (art.15 para. 2) ;

A l'endroit de la COMIFAC

(iv) La nécessité de mettre en œuvre toutes les articulations de la feuille de route adoptée pour faciliter la participation efficace de la COMIFAC à la CdP 22 à Marrakech.

Les participants ont remercié le Gouvernement de la République du Cameroun qui a accepté d'abriter le présent atelier.

L'atelier s'est achevé par les mots de clôture de M. SE de la COMIFAC.

Fait à Douala, le 30 septembre 2016

Les participants/tes